

Janvier 2025



CSE du 22 octobre 2024

À NOTER...

CSE tenu en présentiel au Siège de la Direction Gares et Connexions, avenue d'Ivry à PARIS.

12^e CSE de l'année 2024.

Votants :

15 élus UNSA, 7 élus CGT, 2 élus SUD-Rail, 1 élu CFDT et 1 élu CFE-CGC.

Total : 26 votants.

CSE présidé par Madame Anne-Laure MARINI en remplacement de Monsieur Christophe BRUCHET, DRH.

Ce CR est succinct compte tenu de la mise en ligne de la lettre « Au cœur de votre CSE » à l'issue de la plénière.

[Cliquez ICI.](#)



Déclarations liminaires :

Les OS UNSA, CGT et SUD-RAIL ont fait des déclarations liminaires. Notre déclaration est mise en ligne par notre RS. Vous pouvez la retrouver, notamment, sur Workplace.

[Cliquez ICI.](#)



UNE FIN D'ANNÉE 2024 MARQUÉE PAR UN AGENDA SOCIAL CHARGÉ.

L'UNSA-Ferroviaire a signé plusieurs accords : ceux sur la protection sociale complémentaire, celui sur le pilotage de l'emploi & le développement des parcours professionnels, et aussi les NAO.

L'objectif à chaque fois pour notre organisation syndicale est de poser les bases d'une vision sociale à long terme pour pérenniser les droits des salariés dans un contexte d'ouverture à la concurrence généralisée.



Notre entreprise est en perpétuel changement et l'année à venir ne va pas faire exception.

C'est pourquoi l'UNSA-Ferroviaire fait le choix de la négociation pour obtenir des avancées tangibles.

CONSULTATIONS À L'INITIATIVE DU SECRÉTAIRE DU CSE

**Approbation du PV CSE SNCF GARES & CONNEXIONS
du 12 septembre 2024**

L'ensemble des élus a voté POUR.



L'UNSA a voté **POUR**

26 voix POUR
0 voix CONTRE
0 ABSTENTION

CONSULTATIONS À L'INITIATIVE DE LA PRÉSIDENTE DU CSE

DRG AURA & BFC :

Mise en place de la Direction Exploitation et Services, et des Directions des Gares - Restructuration de la Direction Émergence et Valorisation Immobilière au sein de la DRG Auvergne-Rhône-Alpes et Bourgogne-Franche-Comté

(S. AZEMARD, DET DRG AURA BFC, H. DE ALMEIDA, Directeur Commercial et Services et A.L REYPE- ALLAROUSSE, responsable Direction Émergence et Valorisation Immobilière)

*C'est un dossier conséquent d'une double réorganisation :
la réorganisation de la Direction Exploitation et Services et celle de
la Direction Émergence et Valorisation Immobilière.*

Voici les principaux éléments :

#1 La réorganisation des pôles d'appui
côté Direction Commerciale et Services avec :

- La création du pôle Services et du pôle Exploitation.

#2 Un renforcement côté Services
sur la partie projet Services avec :

- La création d'un poste de directeur de projet Services.

#3 Le renforcement de la partie exploitation avec
la dissociation entre l'animateur COEG (Coordinateur Opérationnel
Exploitation Gares) et l'animateur des gares non détournées :

*Création d'un poste séparé en deux pour mieux soutenir les Unités.
Sur ces pôles d'appui, à noter :*

- Le transfert du référent APE au pôle FMT ;
- Le transfert du référent Sûreté au pôle Sécurité ;
- Le transfert du référent Convention d'Exploitation au pôle Émergence et Valorisation ;
- Le transfert de Smart Station au pôle FMT.

UNSA-Ferroviaire Gares & Connexions
30 rue du Château des Rentiers - 75013 PARIS
garesetconnexions@unsa-ferroviaire.org
Workplace : UNSA gares & connexions





#4 Côté Unités Gares

■ Pour Lyon Vallée-du-Rhône qui gère la gare de Lyon Part-Dieu :

En juillet 2024, cette gare triplait sa surface à la suite de l'ouverture de nouvelles galeries logistiques, devenant semblable aux grandes gares parisiennes.

La décision a été prise de scinder cette UG en deux directions.

- Une UG Grandes gares : Part-Dieu et Perrache + Saint-Exupéry en satellite. Un peu dans le modèle des gares parisiennes.
- Une Unité Gares Zones diffuses qui s'occupe des gares Loire/Drôme/Ardèche/Rhône.

Dans cette Unité Gares, il y avait un DUG (Dirigeant Unité Gares).

Dans la future organisation, il y a création d'une liaison directe entre

Directeurs de Gares / DPX responsables Gares, plus la création d'un poste d'adjoint.

■ Pour l'Unité Gare de Bourgogne-Franche-Comté :

Création de deux postes d'adjoints en soutien des DPX et des responsables de gares sur les différents sujets : donc, un adjoint exploitation et un adjoint sécurité responsable de pôle Gares sur tous les sujets sécurité, sûreté, incendie.

Création d'un poste de référent APE et correspondant patrimoine afin d'alléger la charge des DPX.

■ Pour les deux Unités Gares de la DRG Alpes/Auvergne :

Sur Alpes, l'adjoint actuel a été transformé en adjoint responsable du pôle Gares et une fonction d'appui lui a été rattachée pour avoir le même modèle dans toutes les directions des Unités Gares.

Sur Auvergne, l'UG a été renforcée par un gestionnaire de site sur l'Allier.



#5 Côté Émergence :

Séparation d'Auvergne-Rhône-Alpes et de Bourgogne-Franche-Comté concernant les chargés de secteurs et les directeurs de projets Émergence en créant un poste d'adjoint en Bourgogne-Franche-Comté pour manager, coordonner et prendre en charge un certain niveau de dossiers.

Quant aux missions des directeurs de projet, auparavant réparties par type de projet (soit infrastructures, gares et pôles d'échanges multimodaux), elles ne seront plus cloisonnées. L'objectif est d'adopter une logique de site pour les projets futurs, intégrant à la fois les infrastructures et les pôles d'échanges multimodaux.

Dans la Direction Émergence et Valorisation Immobilière, l'asset management y a été intégré, avec le transfert du data manager et des deux planificateurs depuis le pôle FMT.

Cela crée un pôle Émergence avec un nouveau responsable évoluant d'un poste existant pour diriger ce pôle Asset management.

Le référent à la convention d'exploitation mentionné précédemment est également intégré.



#6 Bilan emploi :

Dans le bilan emploi, ces modifications entraînent la création de quatre postes :

- Un poste à la Direction Commerciale et Services sur la partie animateur COEG versus animateur gares non détournées ;
- Un poste en Bourgogne-Franche-Comté de référent APE et COPAT (correspondant Patrimoine) ;
- Création d'un poste de gestionnaire de site Allier basé à Moulins sur Allier ;
- Un poste à Émergence avec l'adjoint sur Bourgogne-Franche-Comté.

Cependant, 12 postes sont concernés par le RH00910, car de nombreux postes ont été modifiés et certains supprimés pour en créer d'autres.



UNSA-Ferroviaire Gares & Connexions

30 rue du Château des Rentiers - 75013 PARIS

garesetconnexions@unsa-ferroviaire.org

Workplace : UNSA gares & connexions



Position UNSA

L'UNSA-Ferroviaire a voté l'abstention compte tenu des éléments suivants :

La délégation UNSA-Ferroviaire a observé que le projet de mise en place de la direction Exploitation et Services et des Directions des Gares, et de restructuration de la direction Émergence et Valorisation Immobilière au sein de la DRG Auvergne-Rhône-Alpes et Bourgogne-Franche-Comté n'a pas été anticipé par l'écriture des process avant de réorganiser les structures.

De plus, la délégation UNSA-Ferroviaire revendique la création d'un poste d'adjoint DPX classe 5 en charge de l'exploitation sur le périmètre Drôme Ardèche et la reclassification à la classe 7 du poste de DPX COEG de Valence qui reprend la charge management des gares, en complément de ses missions actuelles.

En outre, sur le périmètre Bourgogne-Franche-

Comté, la délégation UNSA-Ferroviaire a observé une charge croissante de travail pour les DDG, DPX et responsables des gares et revendique la création de postes d'adjoint aux responsables des gares.

Par ailleurs, la délégation UNSA-Ferroviaire revendique la création d'un poste de chargé de gestion de site sur le périmètre de la Nièvre.



L'UNSA a voté **ABSTENTION**

0 voix POUR
9 voix CONTRE
17 ABSTENTION



DRG Grand Est :

Mise en place de la Direction Exploitation et Services, et des Directions des Gares au sein de la DRG GE

(Christophe CHARTRAIN, Directeur régional des gares SNCF du Grand Est,
Éric TONNELIER, préfigurateur de la Direction Exploitation et Services)



Il s'agit de la création d'une Direction Exploitation et Services avec le rattachement de trois Unités Gares et la création en son sein de deux pôles : un pôle Services et un pôle Exploitation.

De plus, le pôle Développement de la DRG accueillera le rattachement du pôle Valorisation ainsi qu'un poste de data manager auparavant au sein du pôle FMT de la Direction Régionale Gares du Grand Est.

Ce qui change :

- La gestion des élévatriques, jusqu'alors rattachée à la Direction Commerciale et Services, est transférée au pôle FMT ;
- Les missions de sûreté, également au sein de la Direction Commerciale et Services, sont transférées au pôle Sécurité ;
- Un poste dédié à la responsabilité sociale, environnementale et l'excellence opérationnelle est proposé en création temporaire.



Les impacts sur les trois territoires du Grand Est :

■ Alsace

- Suppression de quatre postes d'équipiers de lignes au sein de l'UG Alsace.
- Création de quatre postes d'opérateurs bâtiments au sein de l'ABE Alsace.
- Renforcement du COEG avec la création d'un poste d'adjoint DPX jugée nécessaire à la suite d'une période difficile lors de la mise en place du REM de Strasbourg.

■ Champagne-Ardenne

- Création de deux postes : un correspondant patrimoine/élévatiqes et un correspondant local environnement/amiante pour renforcer le pôle Gares actuel.

■ Lorraine

- La suppression de deux postes d'équipiers de lignes dans l'ABE Lorraine.
- La création de deux postes d'opérateurs bâtiment dans l'ABE Lorraine.
- La suppression du pôle planification-travaux.
- La création d'un poste de correspondant local environnement et correspondant local amiante pour soulager le pôle Gares.
- La création d'un poste de référent analyste de la production, rattaché à l'UG Lorraine, mais pouvant intervenir sur la Direction Exploitation et Services grâce à la proximité géographique, puisque ce poste sera basé à Nancy.



Position UNSA

L'UNSA-Ferroviaire a voté **POUR**
selon les arguments ci-dessous :

La délégation UNSA-Ferroviaire a observé que le projet de mise en place de la Direction Exploitation et Services, et des Directions des Gares au sein de la DRG Grand Est prévoit la création de six postes.

Étonnamment, sans explication, ce dossier semble avoir évolué entre la CSSCT et cette plénière du CSE de SNCF Gares & Connexions, puisque l'adjoint du Pôle DES sera finalement le N + 1 des DDG.

Par ailleurs, la délégation UNSA-Ferroviaire souhaite que la qualité du dialogue social mis

en œuvre dans ce dossier soit reconduite dans les autres dossiers en cours dans cet établissement.



L'UNSA a voté **POUR**

17 voix **POUR**
9 voix **CONTRE**
0 **ABSTENTION**



UNSA-Ferroviaire Gares & Connexions
30 rue du Château des Rentiers - 75013 PARIS
garesetconnexions@unsa-ferroviaire.org
Workplace : UNSA gares & connexions

SIÈGE :

Déménagement Pantin méga zoning

Lecture du CR de la CSSCT extraordinaire du 10 octobre 2024

[Retrouvez le CR ici](#)



Présentation du projet Pantin (Madame Stéphanie BOUCHÉ en charge du projet)

Le projet concerne le futur siège SNCF Gares et Connexions, AREP et RETAILS qui sera situé sur le site des Grandes Serres de Pantin (93). Il rassemblera l'ensemble des collaborateurs de SNCF Gares & Connexions (les salariés de la DGIF basés à Saint-Denis sont également concernés par ce déménagement), AREP et Retail & Connexions, à l'échéance de fin 2026.

Un premier CSE a eu lieu à l'été 2023 pour acter le fait de ce déménagement. Ce projet porte sur 15 000 m², dont 3 000 m² ajoutés en cours d'instruction. Ce sera un campus de cinq hectares avec un ensemble de services.

Ce campus comprend deux hectares arborés, un ensemble de bâtiments avec un élément central qui est la Halle, dans laquelle seront occupés 3 000 m² sur deux étages, plus un bâtiment de 9 000 m².

Dans les éléments importants du dossier, une partie concerne les recueils des besoins de différentes natures. Il y a eu des entretiens, des questionnaires, un sondage réalisé par l'UNSA à l'issue du CSE de 2023, dont il est tenu compte, et des ateliers qui ont eu lieu. Il y a, donc, beaucoup de matière pour mieux comprendre le collectif dont il s'agit.

Il y a aussi une étude sur les temps de trajet, sur le nombre de places de deux roues (vélos et motorisés) nécessaires.

À l'issue de la CSSCT, plusieurs questions ont été posées, mais il est encore trop tôt pour y apporter des réponses définitives.



Position UNSA

L'UNSA-Ferroviaire s'est abstenue dans cette consultation en présentant ces arguments :

La délégation UNSA-Ferroviaire a observé dans le projet de déménagement Pantin méga zoning que le bâtiment (A2, B2 ou autre) d'une surface de 3 000 m², qui fait défaut actuellement, sera livré avec un décalage de six à neuf mois après le déménagement.

Par ailleurs, la délégation UNSA-Ferroviaire alerte sur le traitement inégal des salariés du groupe SNCF Gares & Connexions, puisque le taux de Flex pour SNCF Gares & Connexions est de 0,5 quand celui d'AREP est de 0,7. En outre, la

délégation UNSA-Ferroviaire revendique la mise en œuvre de la 3^e journée de télétravail prévue à l'accord d'entreprise.



L'UNSA a voté **ABSTENTION**

0 voix POUR
9 voix CONTRE
17 ABSTENTION



UNSA-Ferroviaire Gares & Connexions
30 rue du Château des Rentiers - 75013 PARIS
garesetconnexions@unsa-ferroviaire.org
Workplace : UNSA gares & connexions

INFORMATIONS À L'INITIATIVE DU PRÉSIDENT DU CSE

Informations trimestrielles T3 2024

Quelques chiffres :

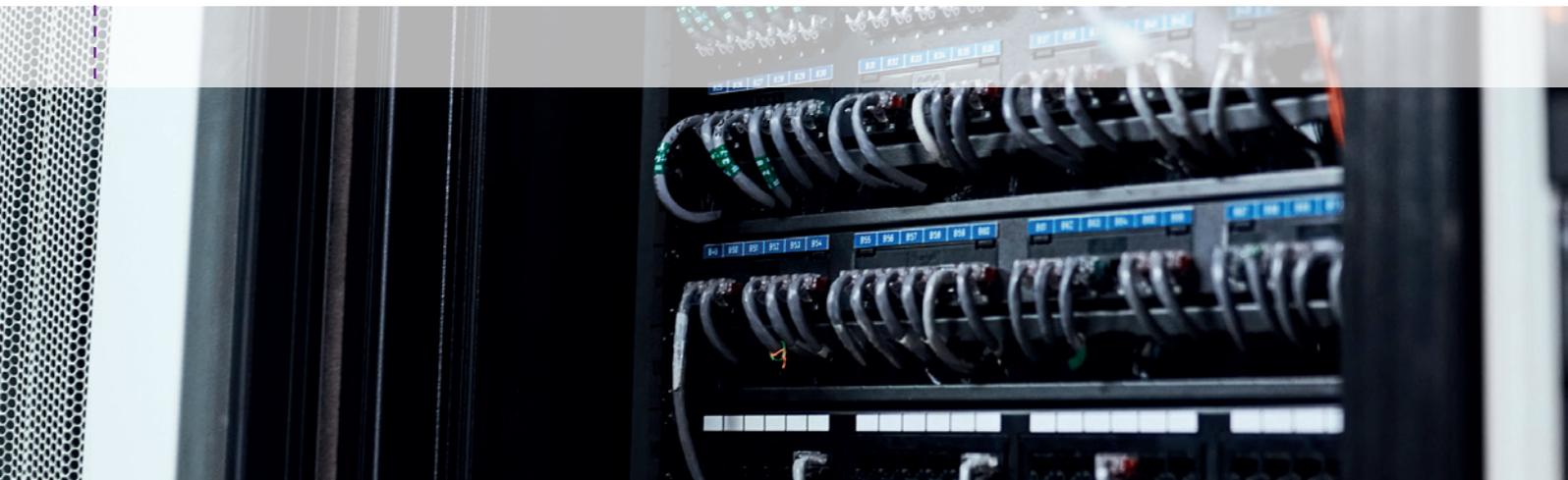
- **À fin septembre, l'ED (effectif disponible) sur le périmètre du CSE s'élève à 4 144,6 et est en augmentation par rapport au 2^e trimestre 2024 avec 28,7 ED supplémentaires.**
- **En comparaison avec l'année dernière sur le 3^e trimestre 2023, cela fait 163,7 ED de plus.**
- **La proportion de femmes à 29 % reste stable.**
- **Types de contrats :**
 - 78 % de cadres permanents ;
 - 20 % de contractuels ;
 - 1,9 % de CDD, dont un reliquat qui a été embauché pour accompagner les JO/JOP.
- **Catégories professionnelles :**
 - 46 % de cadres ;
 - 33 % d'agents de maîtrise ;
 - 21 % d'agents d'exécution.
- **Contrats aidés : 298 à fin septembre, dont 51 % de femmes et un taux d'alternance de 6,5 % (moins 0,3 % à N-1)**
- **Stagiaires : 11 contre 10 à N-1.**
- **Cessations d'activité : 144 contre 142 à N-1.**
- **Démissions :**
 - 48 % de cadres ;
 - 34 % d'agents d'exécution ;
 - 17 % d'agents de maîtrise.

Obligations en matière de RGPD concernant l'enregistrement des salariés et l'accès aux enregistrements réalisés par SNCF Réseau

Cela concerne les communications en lien avec l'exploitation, la maintenance et les travaux, avec les **COEG**, le **CNOF** (Centre national des opérations ferroviaires), les centres opérationnels de la gestion des circulations (**COGC**), mais aussi des postes d'aiguillage qui sont désormais équipés de nouveaux commutateurs téléphoniques depuis un certain temps. Ces commutateurs téléphoniques permettent d'enregistrer les conversations, notamment celles dans le domaine de la sécurité.

Ces enregistrements concourent au maintien et à l'amélioration de la sécurité et de la performance du réseau ferroviaire. Cela constitue un traitement de données à caractère personnel portant sur les conversations des opérateurs du système ferroviaire. Ces enregistrements entrent complètement dans le cadre de la loi Informatique et Libertés et du RGPD.

Il n'y aura pas de traitement de ces enregistrements par Gares & Connexions.





Soyez acteur de votre avenir
Osez l'UNSA !

Fédération UNSA-Ferroviaire

